
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MARS 2019

Délibération n°2019-03-01

Retrait de la délibération
relative à la décision
modificative n°1 concernant la
section d'investissement.



LE VINGT-SIX MARS DEUX MILLE DIX-NEUF à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2019
Date d'affichage : 20 mars 2019
Date d'envoi de la convocation : 20 mars 2019

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Martial BOUISSOU, Annie LAMIRAUD, Céline LE GOUÉ, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Annie COULOMBEL, Juliette LOUIS, Séverine CHEMINADE, Pierre ROUGEMONT, Frédéric RÉAUD, Francis CAILLAUD, Jean-Jacques FOURNIÉ, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Nicole GUIRADO, Serge LOUIS et Jean-Pierre COURALET.

Arrivée d'Éric ROUSSEAU à 18 h 35 - Question n°2
Arrivée d'Annette FEUILLADE-MASSON à 18 h 37 - Question n°3

Absents avec procuration :

Thibaut SIMONIN avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ
Annette FEUILLADE-MASSON avec procuration à Sylvie SESENA
Paulette MICHEL avec procuration à Patrick VAUD
Michel TAMISIER avec procuration à Nicole GUIRADO

Absents :

Robert BAUER, Evelyne BONNEAU, Laure BARBIER, David BRIÈRE et Marie-France CHANGEUR

Joël SAUGNAC a été nommé secrétaire de séance.

Conseil municipal du 26 mars 2019

DELIBERATION N°2019-03-01

RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

REFERENCE :

- Courriel de la Trésorerie d'Angoulême en date du 07 mars 2019.

Par délibération n°2019-02-06 en date du 19 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°1 concernant la section d'investissement, afin de réapprovisionner à hauteur de 20 000 € le programme « Plan climat » - Compte 2313-830-P418.

La Trésorerie nous a indiqué que cette décision ne peut pas être validée car elle modifie avant le vote du budget, la répartition des disponibilités de crédits (entre deux opérations) issue des restes à réaliser 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 « pour » et 0 « contre » :

- **DECIDE** de retirer la délibération n°2019-02-06 en date du 19 février 2019.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 28 mars 2019.*

Le Maire,
Denis DOLIMONT



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29/03/2019

Affiché le :

29/03/2019

A Saint-Yrieix, le 29/03/2019
Le Maire,
Denis DOLIMONT

